



Société Saint-Thomas-d'Aquin

Société acadienne de l'Î.-P.-É.

5, ave Maris Stella, Summerside (Î.-P.-É.) C1N 6M9
Téléphone : (902) 436-4881 Télécopieur : (902) 436-6936
Site Web : www.ssta.org

Le 17 mars 2004

Monsieur John McQuaid
Président
La Commission de délimitation
Édifice J. Angus MacLean
94, rue Great George, C.P. 774
Charlottetown (Î.-P.-É.)
C1A 7L3

Monsieur,

La Société Saint-Thomas-d'Aquin (SSTA), l'organisme porte-parole officiel des Acadiens, Acadiennes et francophones de l'Île-du-Prince-Édouard, désire vous faire part de ses commentaires quant à la possibilité d'effectuer des changements dans la délimitation des circonscriptions électorales de l'Î.-P.-É..

Nous espérons que ce document vous donnera des éléments pertinents à la rédaction de votre rapport. Nous vous invitons d'ailleurs à ne pas hésiter à communiquer avec nous si vous désirez obtenir plus d'informations.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente,

pour 
Maria Bernard

p.j.





Société Saint-Thomas-d'Aquin

Société acadienne de l'Î.-P.-É.

5, ave Maris Stella, Summerside (Î.-P.-É.) C1N 6M9
Téléphone : (902) 436-4881 Télécopieur : (902) 436-6936
Site Web : www.ssta.org

Le 19 mars 2004

Commentaires présentés à la Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales de l'Î.-P.-É par La Société Saint-Thomas-d'Aquin

La Société Saint-Thomas-d'Aquin (SSTA) est l'organisme porte-parole des Acadiens, Acadiennes et francophones de l'Île-du-Prince-Édouard. Fondée en 1919, cette société acadienne insulaire regroupe plus de 1 200 membres. À partir de son siège social situé à Summerside, la SSTA pilote une gamme de dossiers dans les secteurs politique, socio-économique et culturelle.

Mission

Travailler pour que tout Acadien, Acadienne et francophone puissent vivre et s'épanouir individuellement et collectivement en français à l'Î.-P.-É.

Buts de la SSTA

- regrouper les Acadiens, Acadiennes et francophones de l'Î.-P.-É. au sein d'une même association;
- représenter ses membres auprès des gouvernements provincial et national et municipaux et, revendiquer leurs droits;
- établir des programmes et des services visant à promouvoir le développement des communautés de l'Î.-P.-É. dans tous les secteurs;
- développer des relations amicales entre les Acadiens, Acadiennes et francophones de l'Île et les autres francophones du Canada et d'ailleurs;
- établir et administrer un fonds devant servir d'aide financière aux étudiant.e.s acadiens, acadiennes et francophones de l'Î.-P.-É.

État de la situation

La Société Saint-Thomas-d'Aquin, mandatée d'assurer le développement de la population francophone, a poursuivi cette stratégie d'occuper, comme minorité, les espaces qu'elles jugeaient nécessaires au maintien de sa langue et à la



reproduction de son identité. Sans avoir de territoire proprement acadien, l'Acadie de l'Île, à partir du noyau familial et de ses espaces francophones a construit une société capable de reproduire une vie francophone avec des lieux de gouverne qui guident ses actions.

Un des principaux défis auxquels doit faire face la communauté acadienne et francophone est qu'elle soit dispersée d'un bout à l'autre de la province. Traditionnellement, les régions acadiennes sont identifiées comme étant Prince-Ouest, Évangéline, Summerside-Miscouche, Rustico, Charlottetown et Souris.

Malgré les ravages de l'assimilation (avec la perte des écoles françaises au siècle dernier, le poids des francophones est passé de 8,6 % en 1951 à 4,8% en 1981), les statistiques du récent Recensement (2001) sont encourageantes et démontrent que les Insulaires qui se sont affichés francophones de langue maternelle comptent désormais 5 890 personnes ou 4,4 pour cent de la population totale. Ceci est une légère augmentation depuis le Recensement de 1996. Il faut ajouter à cela qu'un peu plus de sept francophones sur dix habitent dans l'ouest de l'Île, c'est-à-dire dans le comté de Prince.¹

Représentations de la minorité des langues officielles

Depuis plusieurs années, la communauté acadienne et francophone de l'Île travaille à maintenir sa population et à réintégrer la langue française au sein des familles et des régions qui l'ont perdue au cours des années. Comme le démontrent les statistiques des derniers recensements, ces efforts portent fruit. C'est pourquoi, nous croyons que la préservation des circonscriptions où le poids politique de la communauté acadienne et francophone est significatif et essentielle.

Comme vous le savez certainement, un jugement a déjà été statué à l'effet que la circonscription Évangéline-Miscouche devait posséder un statut particulier afin d'octroyer une circonscription exclusive à la population acadienne.² Nous sommes donc d'avis qu'aucun changement ne devrait être apporté à la circonscription 24.

Dans l'éventualité où des changements seraient apportés à la carte électorale, nous demandons que les régions où notre communauté possède un poids significatif ne soient pas modifiées d'une façon qui la défavorisera.

Dans le comté de Prince, les francophones représentent environ 10% de la population, ce qui leur confère un poids politique d'importance. La délimitation des circonscriptions situées dans ce comté devient donc un enjeu considérable pour notre communauté.

¹ Analyse de la situation actuelle des Acadiennes, Acadiennes et francophones de l'Î.-P.-É., Institut de leadership, Moncton, N.-B., 2003.

² Commissaire à la réforme électorale de l'Île-du-Prince-Édouard. Rapport de la Commission sur la réforme électorale, décembre 2003, p. 62.

En nous référant au cas *Carter*, nous désirons rappeler que lors de délimitation des circonscriptions électorales, qu'il faut s'assurer d'une représentation effective de la population et que dans ce cas, certains facteurs compensatoires peuvent être pris en considération. De ceux-ci, la juge mentionne que la représentation des groupes minoritaires peut être prise en compte afin d'assurer la représentation de la diversité insulaire au sein de l'Assemblée législative.³

Conclusion

Bien que novice dans ce dossier complexe, nous tenions à vous identifier qu'il est primordial, afin qu'elle puisse poursuivre son développement, que la communauté acadienne et francophone conserve ses acquis des dernières années. Le caractère fondamental de la dualité linguistique a permis le développement de la province tel que nous la connaissons aujourd'hui. Que se soit au plan culturel, touristique ou économique, les Acadiens et Acadiennes et francophones ont forgé la province et leur apport est d'envergure. La SSTA désire donc s'assurer que la voix des de ceux-ci continue de résonner à l'Assemblée législative.

Nous remercions la Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales de l'Î.-P.-É. de nous avoir donné l'occasion de présenter nos commentaires.

³ Ibid. p. 54.

